

The logo for the MR party, consisting of the letters 'MR' in a bold, white, sans-serif font on a dark blue rectangular background.

**Accueil de la petite enfance :
Répondre aux besoins des parents,
Du bon sens, pas de l'idéologie !**

« Encourager les milieux d'accueil non-subventionnés permettra d'augmenter le nombre de places d'accueil pour répondre aux besoins des parents. C'est du bon sens ! La Communauté française ne peut financer toutes les places d'accueil pour répondre à la demande. »

La Députée wallonne Florence Reuter dénonce les propos de la présidente du comité subrégional de l'ONE en Brabant wallon parus aujourd'hui dans la presse.

« Il ne s'agit pas d'aider un secteur au détriment de l'autre. Il s'agit d'agir pour éviter de perdre de nouvelles places d'accueil. Encourager les maisons d'enfants ne signifie pas négliger l'accueil subventionné. Tout n'est pas rose dans les crèches non plus, je connais les difficultés des communes qui assument des MCAE (crèches communales de l'accueil de l'enfance). »

Si les normes d'hygiène et de sécurité sont les mêmes dans les secteurs subventionnés et non subventionnés, les normes d'encadrement diffèrent. Idem pour la formation des accueillantes. Celles formées à l'IFAPME peuvent suivre leur stage dans les crèches subventionnées mais ne peuvent y travailler. C'est aujourd'hui interdit. **Ça, c'est de la discrimination.**

« Et laisser croire que le personnel des crèches est mieux qualifié que celui des maisons d'enfants est inadmissible. Quel mauvais signal donné aux parents ! »

La Députée régionale persiste et signe :

« Si l'on veut de la transparence, commençons par enlever le mot « politique » des Comités « politiques » subrégionaux. »

Le monopole de l'Office de la naissance et de l'enfance doit aussi disparaître. Le contrôle de la qualité de l'accueil doit être confié à un organisme séparé.

Pas question donc d'opposer le secteur subventionné au secteur non-subventionné mais de donner le choix aux parents.

« Si le secteur public n'est pas à même d'assumer un service aussi essentiel que l'accueil des jeunes enfants, qu'il permette au moins, en encourageant et en soutenant les initiatives du secteur privé, de combler cette lacune. »